

COMPTE RENDU DE CONSEILS DE LA Communauté de Communes de Racan

Compte rendu de la réunion de Conseil Communautaires qui a eu lieu Jeudi 22 mai à Saint-Paterne-Racan.

Les animateurs du dispositif jeunesse ont présenté le bilan des actions ado et le programme des vacances d'été.

Commissions : 11 commissions ont été créées et le conseil communautaire a décidé de la désignation des élus à l'unanimité : Messieurs Descloux, Fournier, Orgeur et Cintrat pour l'OTVL (Office de Tourisme de la Vallée du Loir, anciennement ADVL).

PLN : le conseil Communautaire a décidé de verser le montant correspondant à l'adhésion au Pays Loire Nature soit 27 649.36€ pour 2014.

Economie : il a été décidé de modifier la convention d'occupation précaire de l'EURL Technigommage afin d'accueillir dans les mêmes locaux une deuxième activité.

Sport : La Communauté de communes a décidé d'engager les travaux de construction du terrain de foot en gazon recyclé et de la piste d'athlétisme.

Transport : l'entreprise Grosbois a été choisie pour entreprendre les transports d'été sur le territoire.

Piscine : il a été décidé de remplacer le chauffe-eau dans les locaux de la piscine. D'autre part la participation des écoles sera proratisée en fonction des différents créneaux.

Ecole de musique : la convention avec l'école de musique sera modifiée afin d'organiser une intervention de sensibilisation et d'initiation à la musique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Racan.

CCR : une étude concernant une éventuelle construction de locaux pour les services de la Communauté de Communes va être lancée. Des délégations ont été décidées afin de permettre au Président de gérer les affaires courantes entre deux conseils Communautaires. Il a été décidé de ne pas mettre en place de comité technique et de comité d'hygiène à l'échelle de la Communauté de Communes.

Voirie : la présentation du résultat de l'appel d'offres de la voirie dans le cadre du groupement de commande a été faite.

Des sociétés pouvant intervenir pour réduire les populations de pigeons sur le territoire seront sollicitées pour proposer des solutions.

Le conseil communautaire a décidé d'engager une étude proposée par la Région dans le cadre de l'Agenda 21.

Les conseillers communautaires ont décidé de ne pas participer cette année au Salon Proemploi au vu des retombées insuffisantes de notre participation les deux années précédentes.

Les conseillers communautaires ont longuement échangé au sujet de la fermeture annoncée de la Société HARMAN de Château du Loir où un certain nombre de salariés est domicilié sur le territoire de Racan. Les Conseillers Communautaires ont souhaité qu'une intervention soit faite auprès des préfets de la Sarthe et d'Indre et Loire afin de demander que tout soit mis en œuvre pour préserver les emplois ou trouver une solution aux 197 salariés qui risquent de perdre leur emploi et assurer aux familles le soutien de la collectivité de Racan.